

L'écho Cantaronnais

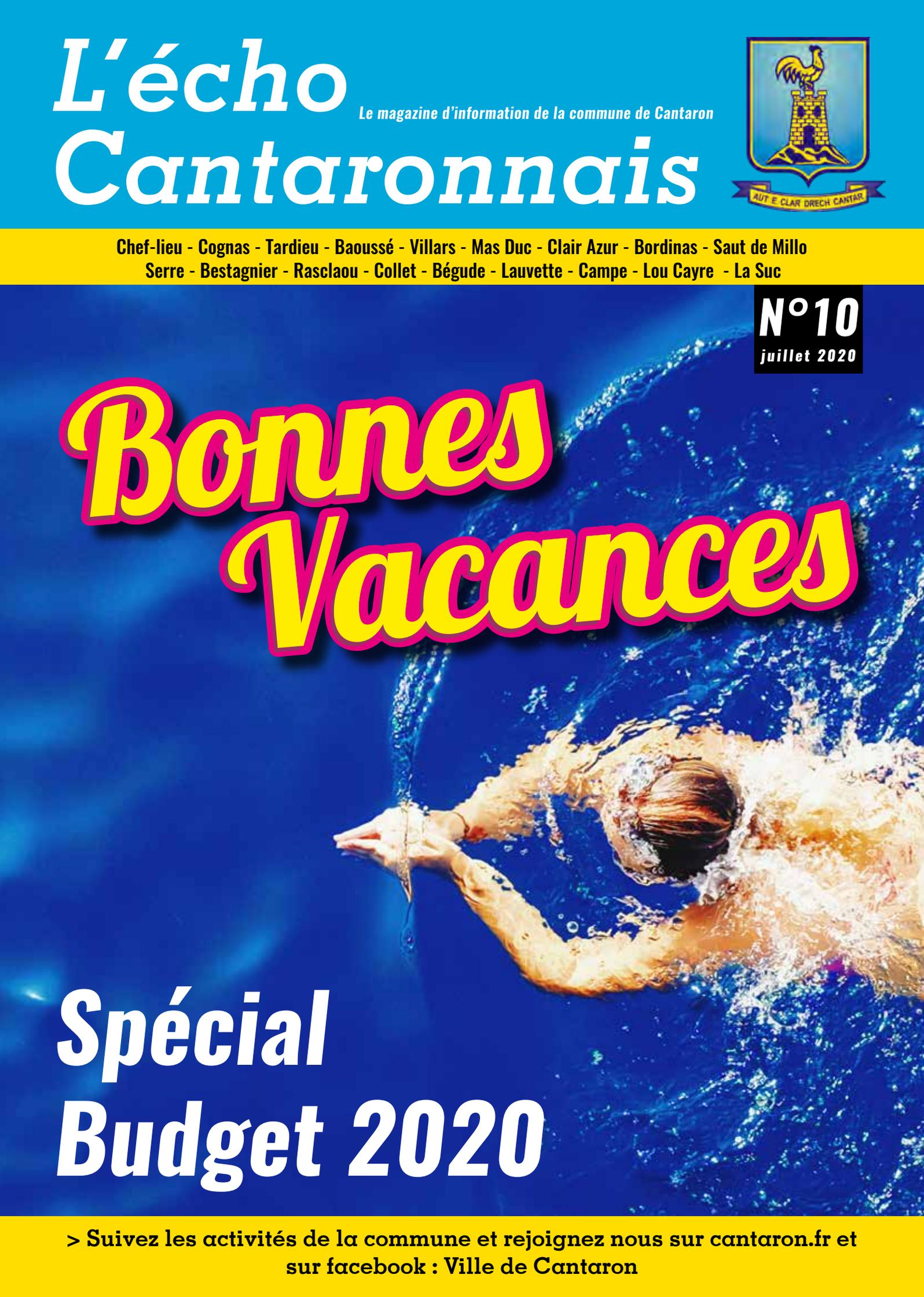
Le magazine d'information de la commune de Cantaron



Chef-lieu - Cognas - Tardieu - Baoussé - Villars - Mas Duc - Clair Azur - Bordinas - Saut de Millo
Serre - Bestagnier - Rasclaou - Collet - Bégude - Lauvette - Campe - Lou Cayre - La Suc

N°10
juillet 2020

Bonnes Vacances



Spécial Budget 2020

> Suivez les activités de la commune et rejoignez nous sur cantaron.fr et sur facebook : Ville de Cantaron

CHÈRES CANTARONNAISES, CHERS CANTARONNAIS



Chères Cantaronnaises, Chers Cantaronnais,
Nous venons de traverser plusieurs mois particulièrement éprouvants qui ont profondément désorganisé notre pays. Les conséquences humaines induites sont énormes tant sur le plan psychologique que sur les plans économique et financier. Aujourd'hui, à mon avis, le moment est venu pour notre gouvernement de s'engager sur des choix politiques courageux. Il le faut ! Nous n'y échapperons pas. Repenser notre système de santé mis à mal lors de cette crise, éviter notre dépendance industrielle dans certains secteurs de l'économie mais surtout placer l'humain au centre des réflexions à engager, et ne pas toujours vouloir seulement ne préconiser qu'une gestion comptable dans les prises de décisions, sont des pistes possibles.
Nous espérons ne plus revivre de tels moments

mais nous n'avons malheureusement à ce jour aucune certitude quant à un éventuel retour de cette épidémie. C'est bien le problème !
A notre échelle, dans notre village, le maximum a été fait pour accompagner nos administrés durant cette période ; je pense notamment aux aides apportées à domicile pour ceux qui en avaient besoin, aux milliers de masques distribués à la population, à la réouverture de notre école en respectant un lourd protocole sanitaire ... Je tiens à remercier tous ceux qui n'ont pas ménagé leurs efforts pendant cette crise et tous les bénévoles qui ont participé à ce grand élan de solidarité que nous avons connu.

Bien à vous -

Gérard BRANDA

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ET ÉLECTION DU MAIRE MERCREDI 27 MAI 2020

Le conseil municipal s'est réuni le mercredi 27 mai à 19H15, salle Bermond, à huis clos compte-tenu de la situation sanitaire actuelle.

Le gouvernement avait décidé que les conseils municipaux élus au premier tour en mars devaient se réunir au cours de cette semaine, afin d'élire les maires, soit plus de deux mois après le 1^{er} tour des municipales.

L'ordre du jour de ce conseil comportait donc principalement l'élection du maire et des adjoints. Vote à l'unanimité pour l'ensemble des élus.



N°10 juillet 2020

L'écho Cantaronnais est publié par la mairie de Cantaron

Directeur de la publication :
Gérard BRANDA Maire

Rédaction :
Gérard STOERKEL 1er Adjoint, délégué aux finances et à la communication

Imprimé par Fac Imprimeur à 650 exemplaires



Avec l'aimable participation des élus et des responsables des associations de Cantaron.

Votre prochain Echo des cantaronnais paraîtra en septembre

N'hésitez pas à nous faire part de vos actualités.

Contactez nous à la mairie au 04 93 27 64 60
Ou par messagerie à mairie.cantaron@free.fr
Ou par courrier à l'adresse de la mairie à l'attention de Gérard Stoerkel



GÉRARD BRANDA
MAIRE



GÉRARD STOERKEL
1er adjoint
Délégué aux finances
et à la communication



SANDRINE BARRALIS
Adjointe
Déléguée à
l'aménagement
du Territoire



CHRISTIAN DI MARTINO
Adjoint
Délégué aux fêtes
et cérémonies



ELIANE CALDEI-VIDAL
Adjointe
Aux affaires sociales



MICHEL CORSINI
Conseiller Délégué
à l'Environnement,
Patrimoine Et Culture



PATRICE MARTIN
Conseiller Délégué
aux Travaux

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX



CHANTAL BARBIER



FABIENNE GALLI



BÉATRICE ROZIER



FABRICE FONTAINE



PHILIPPE ALLEGRINI



KARINE FAGES



JEAN-MARC BLANIC



PASCALE PELLETIER



SPECIAL

BUDGET COMMUNAL :

Le redressement progressif de nos finances se confirme pour le budget 2020



Interview de Gérard Stoerkel, 1er adjoint délégué aux finances

L'écho Cantaronnais :
Cela devient une tradition pour nous en cette période budgétaire de vous interviewer.

Comment se comportent nos finances communales ?

Gérard Stoerkel :

Tout d'abord je dois vous dire qu'habituellement nous votons le budget en mars. Exceptionnellement cette année, compte tenu de la situation sanitaire, l'Etat a demandé aux communes de pouvoir voter ce budget jusqu'à fin juillet. Sachant que les conseils municipaux élus au premier tour devaient être installés au cours de la semaine du 27 mai, un délai supplémentaire était évident !

Nous avons donc voté ce budget en juillet, à l'unanimité (pour la troisième année consécutive).

MES COMMENTAIRES **sur les résultats du** **Compte-Administratif** **2019**

En préambule au vote du budget communal, le conseil municipal doit se prononcer et approuver le compte administratif qui est le reflet de toutes nos dépenses réelles et recettes réelles de l'année.

Le Compte Administratif reste la base de travail pour bâtir ensuite le budget suivant.

les points positifs de notre compte-administratif :

1-Notre dette :

Il nous reste désormais à rembourser qu'un seul emprunt de 500 000€ que nous remboursons sur 15 ans à raison d'annuités de 32 000€ par an (capital et intérêts)

Emprunt qui n'a pas été utilisé et mal négocié à l'époque (2015), car nous sommes dans l'impossibilité contractuelle de renégocier taux ou remboursement anticipé de cet emprunt malgré mon insistance auprès de la banque...

Notre dette par habitant s'élève à 317 € contre le double pour les communes comme la notre, nous sommes donc peu endettés.

Ce qui fait que nous avons une capacité de désendettement (nombre

d'années nécessaires pour rembourser le capital de la dette en cours grâce à l'épargne brute) de 4 années en 2019, ce qui correspond à notre strate (communes de 500 à 2000 habitants selon l'INSEE). Pour rappel, elle était de 17 ans en 2018, car en 2018 nous dégagions 5 fois moins d'épargne brute (différence entre dépenses et recettes courantes).

Actuellement notre capacité à rembourser de nouveaux emprunts reste fragile, compte tenu de l'épargne nette que nous dégagons sur un exercice.

Cette situation devrait s'améliorer à compter de ce CA 2019 où nous dégageons une épargne nette de 51000€, épargne qui devra perdurer au cours des années à venir si nous souhaitons contracter de nouveaux emprunts. Cette épargne nette était même négative en 2018...(épargne brute moins l'annuité de la dette)

2- Notre 'trésorerie' ou réserve financière:

Elle est encore relativement conséquente, près de 950 000€ fin 2019, mais contient également l'emprunt non utilisé de 500 000€ contracté en 2015 Cette réserve n'a guère évolué en 2019, malgré nos investissements réalisés, ceci grâce aux diverses subventions que nous avons obtenues et notre autofinancement de 78000€.

Je reste d'une confiance 'raisonnée' pour l'avenir, compte tenu de notre épargne sur le budget 2020,

épargne stabilisée grâce aux économies réalisées sur notre masse salariale suite à des départs non remplacés. Ceci était nécessaire, si nous voulons engager de nouveaux investissements conséquents, et je pense en particulier au budget voirie. Le budget de l'eau est un budget annexe non financé directement par la commune et qui devra à court terme supporter de très importants investissements pour rénover notre réseau d'eau.

Ces excédents permettent de financer nos investissements à venir (autofinancement ou remboursement d'emprunts nouveaux).

3-Nos recettes de fonctionnement (recettes courantes)

Elles sont légèrement supérieures à la moyenne, 848€ /hab contre 787 € (+7%) mais ont baissé de 8% en 2019.

Nos recettes fiscales, elles, ont un peu augmenté (+20 000€) soit +4%, augmentation non liée à nos impôts communaux puisque nous avons baissé la pression fiscale communale en 2018 (baisse des taux).

Les impôts constituent 73% de nos recettes courantes.

En revanche nos impôts locaux sont inférieurs à la moyenne (-18%).

Nos points faibles, mais qui s'améliorent :

Toujours en 2019, notre épargne, c'est à dire ce qu'il nous reste de nos recettes quand nous avons payé nos dépenses courantes. Dans notre cas nous n'épargnons toujours pas assez pour investir, sans puiser dans nos réserves.

Néanmoins nous notons que notre épargne nette est positive pour la première fois depuis 2017, 51 000€.

L'année dernière elle était négative...

Ce sont nos dépenses de fonctionnement, dites courantes qui sont trop importantes, 777 €/habitant à Cantaron, soit 24% de plus que les communes similaires à nous (strate), mais globalement nos dépenses courantes auront légèrement diminué (- 30 000€).

Quelles sont les dépenses trop élevées ?

Je l'ai déjà dit, nos dépenses de personnel sont beaucoup trop élevées, par rapport à nos recettes. En 2019 elles sont encore à plus de 58% de nos dépenses. Elles n'auront pas baissé en 2019.

Nous dépensons pour le personnel 449 € par habitant contre 277€ ailleurs (strate), soit 62% de plus.

Je le disais déjà l'année dernière, diminuer ces charges est la seule solution pour nous redonner des marges de manœuvre pour investir. Sur le BP 2020, nous améliorons sensiblement ce ratio en ne remplaçant pas les départs, notre masse salariale était à 58% de nos dépenses courantes en 2019, nous prévoyons pour 2020 un ratio de 49%, plus proche de la norme.

Nos recettes courantes ont augmenté de 34 000 € entre 2018/2019, soit +4%

Nos investissements :

Nous avons budgété 1 435 000 € en 2019. Nous n'avons pu réaliser que la moitié de ces investissements soit 711 000€. Peut-être avons-nous été trop optimistes sur les délais de réalisation (marchés, procédures administratives, etc...)

Mes conclusions, objectives et réalistes sur nos comptes 2019:

Notre autofinancement s'est amélioré, permettant d'envisager un

BP 2020 plus conforme à nos attentes.

Globalement, notre Compte Administratif est très proche de notre budget prévisionnel 2019 tel que nous l'avions prévu, excepté pour les investissements.

Notons que nous avons dépensé 4% de moins que prévu au BP 2019, et nos recettes sont légèrement supérieures à nos prévisions (+18 500 €, +1,7%). Tout cela me paraît normal, il vaut mieux prévoir moins de recettes et plus de dépenses que l'inverse !

L'écho Cantaronnais : Somme toute un compte administratif conforme à vos attentes ?

Gérard Stoerckel :

Oui, bien sûr, puisque notre prévision d'épargne brute est elle aussi supérieure à nos prévisions (90 200 € réalisée contre une prévision de 34 000€) permettant de dégager une épargne nette de 51 000€ contre une prévision proche de zéro.

Oui la situation s'améliore ! Reste à bâtir un budget 2020 qui confortera cette situation, pour de nouveaux projets.

LE BUDGET 2020 :

L'écho Cantaronnais : Justement, parlez nous maintenant de ce nouveau budget 2020

Gérard Stoerckel : en préambule, sachez que ce budget, tout comme le compte administratif ont été approuvés à l'unanimité du conseil municipal, pour la troisième année consécutive. Comme je l'ai dit en conseil municipal, je remercie l'ensemble des élus qui ont ainsi marqué leur confiance.

Ce budget 2020 est tout à fait particulier puisque nous le votons alors que les 6 premiers mois de l'année sont écoulés...une première, liée aux circonstances sanitaires exceptionnelles que nous venons de connaître. Ce budget 2020, voté par une nouvelle équipe renouvelée pour un tiers de ses membres, **consistera donc à conforter notre situation financière**, intégrer quelques investissements nouveaux ou engagés sur les 6 premiers mois de l'année, mais non majeurs.

En revanche, le budget 2021, lui sera vraiment le point de départ du financement de nos projets et engagements de campagne.

E. C : Quelques chiffres néanmoins ?

GS :

Nous prévoyons une épargne brute (différence entre dépenses et recettes courantes) significatif d'une saine gestion, de 7%, encore insuffisante.

Les autres communes de notre taille sont en moyenne à 20%. Nous progressons mais devons rester attentifs afin d'améliorer cette prévision.

Malgré le non remplacement du personnel nous ayant quitté (gain de 136 000€), nos marges de manœuvre restent fragiles car nous pensons qu'à ce jour nos effectifs devraient se stabiliser et ne plus diminuer afin de rendre un service correct à la population.

Quant aux chiffres, des tableaux ou graphiques sont plus parlants, Néanmoins notez que :

- aucun emprunt ne sera souscrit cette année, notre épargne suffira à couvrir nos investissements
- le versement des subventions aux associations a été maintenu globalement, avec les subventions de deux nouvelles associations supplémentaires (organisation de voyages et jardins partagés)

- nous ne toucherons pas aux impôts locaux, les taux resteront identiques
- Nos investissements concernent majoritairement de petits projets listés ci-après

Nos dépenses et recettes de fonctionnement sont équilibrées à 1 342 000 € en investissement et 1 914 000 € en fonctionnement.

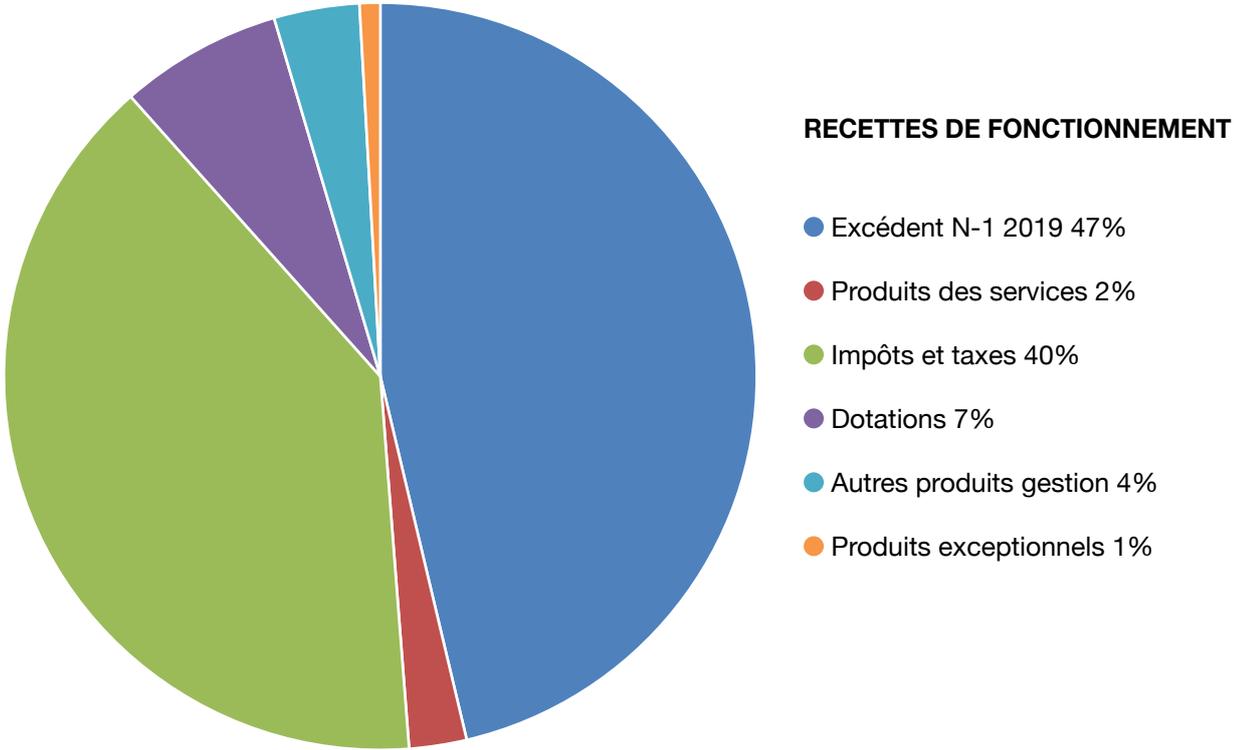
Recettes courantes de fonctionnement

		en 2020	en 2019	variation 19/20
Excédent N-1 2019	47%	886700	935000	
Produits des services	2%	47 250	43 090	-5,2%
Impôts et taxes	40%	759785	847988	9,7%
Dotations	7%	133638	144510	-10,4%
Autres produits gestion	4%	70 301	70 375	-7,5%
Produits exceptionnels	1%	16 929	21 334	-0,1%

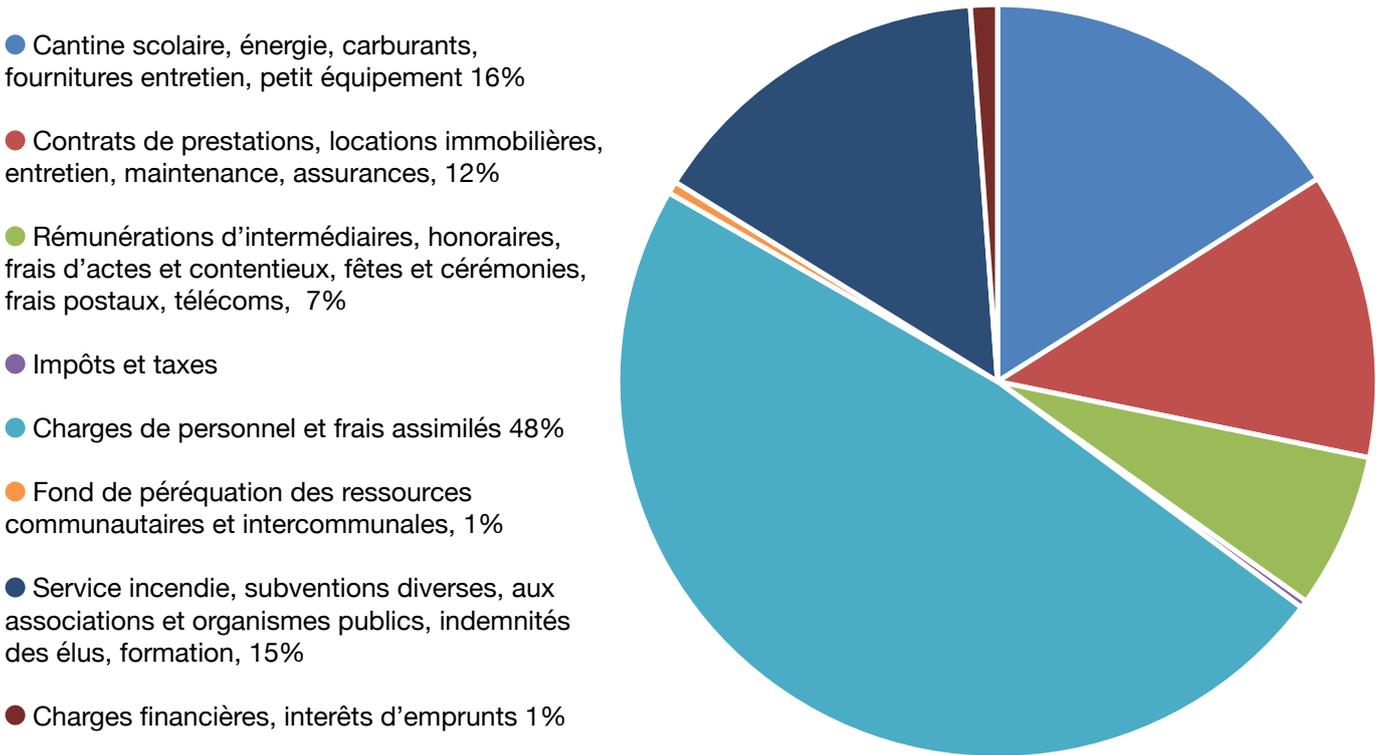
Dépenses courantes:

		en 2020	en 2019	variation 19/20
Charges à caractères général				
cantine scolaire, énergie, carburants, fournitures entretien, petit équipement	16%	150750€	125162€	20,4%
contrats de prestations, locations immobilières, entretien, maintenance, assurances,	12%	116125€	100191€	15,9%
rémunérations d'intermédiaires, honoraires, frais d'actes et contentieux, fêtes et cérémonies, frais postaux, télécoms,	7%	62 945 €	60 821 €	3,5%
impôts et taxes		3 100 €	7 973 €	-61,1%
Charges de personnel et frais assimilés	48%	454600€	598836€	-24,1%
fond de péréquation des ressources communautaires et intercommunales,	1%	5 000 €	4 452 €	12,3%
service incendie, subvention diverses, aux associations et organismes publics, indemnités des élus, formation,	15%	141500€	119167€	18,7%
charges financières, intérêts d'emprunts	1%	10 820 €	11 702 €	-7,5%

NOS PRINCIPALES RECETTES



NOS PRINCIPALES DEPENSES



E.C : Pouvez vous nous lister ces travaux ou investissements, qui intéressent les cantaronnais ?

BUDGET TRAVAUX SUR LA COMMUNE DE CANTARON & TRAVAUX EN COURS ET FUTURS

Budget Travaux

Lieu	Intitulé des travaux	Montant
Lotis.Cayre + 2 Bégude carrefour millo +Mas Duc	Pose 4 caméras	20 000 €
Sur Ensemble de la Commune	Refaire l'ensemble armoire écl.public	25 000 €
Commune emplacement à déterminer	Rajouter 2 points lumineux (définir emplacement)	8 000 €
Sur Ensemble de la Commune	Rplt des panneaux quartiers (sur la commune)	4 600 €
Sur Ensemble de la Commune	Prévoir reprise voirie (Lieu à déterminer)	15 750 €
Mairie et bâtiments	Rplt des luminaires par des leds au coup par coup	2 000 €
Square ODDO	Rénovation du sol (étude sur 2020) et pour un total de	74 360 €
Maternelle	Mise en place climatisation	5 000 €
Farigoules et Suc	Elargissement Farigoules + confortement Mur Suc	35 000,00
La Mire	Rénovation en partenariat/ Fondation patrimoine/Région part communale	12 000 €
Jardins Partagés	Aménagement d'un terrain	3 000 €
Bibliothèque	Aménagement salle Bottier et fond de livres	2 000 €
	TOTAL GÉNÉRAL	206 710 €

Budget Travaux en régie par nos services

Lieu	Intitulé des travaux	Montant
Bégude Garage Millo	Créer un emplacement propre pour les containers OM	2 000 €
Sur Ensemble de la Commune	Recherche de fuite d'eau et réparation (dépannage)	4 500 €
Sur Ensemble de la Commune	Divers petits travaux sur la commune	2 500 €
	Sous- total	9 000 €
Travaux en cours		
Lieu	Intitulé des travaux	
Salle Bottier + Ecole	Mise en place Alarme	8 100 €
Appartement Eglise	Rénovation de l'appartement en location (2 pièces)	25900
Appartement Eglise	Refection de l'assainissement	4 600 €
Mairie + école	Rplt postes téléphoniques et fibre	5 500 €
Parking Cognas et la Main	Marquage au sol	1 500 €
	Sous- total	45 600 €
TRAVAUX futurs au-delà de 2020 mais déjà budgétés		
Gare	Acquisition	250 000 €
	Travaux gare	173 589 €
Réalisation sol square Oddo		69 000 €
Place de l'Ecole	Acquisition deux anciennes maisons	150 000 €
	Total	642 589 €

E.C : Quelques mots sur le budget de l'eau et assainissement ?

GS : Les dépenses et recettes de fonctionnement sont équilibrées à 314 450 €, soit 42% de plus qu'en 2019. Cette augmentation de dépenses fait suite à des frais générés par L'Agence de l'Eau ainsi que l'affectation de la moitié du salaire de notre fontainier (auparavant payé sur le budget communal)

Les recettes de fonctionnement sont légèrement en baisse, moins 1%

Les dépenses d'investissement seront cette année estimées à 550 630€ Nous n'avons pratiquement rien investi en 2019 sur les projets budgétés, d'où un excédent important de 500 000€, cumulé sur les années passées.

Ces excédents seront utilisés afin de rénover progressivement notre réseau d'eau très vétuste, générant régulièrement des défauts d'alimentation pour nos abonnés.

L'année 2019 avait dégagé une épargne de gestion de 72 000€, alors que nous prévoyons en 2020 une épargne 2800€ . Ceci est dû à nos dépenses qui augmenteront de manière conséquente, alors que nos recettes resteront stables.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT au Budget Prévisionnel **Opérations principales:**

Rénovation et réhabilitation du réseau d'eau potable 457 506€ y compris les frais d'études

E.C : votre conclusion au terme de cet entretien ?

GS : ce budget 2020 est le premier de cette mandature, il a été voté dans des circonstances particulières, alors que 6 mois s'étaient déjà écoulés sur l'année.

C'est donc un exercice qui nous permet tout simplement de poursuivre notre redressement financier en nous imposant de rester très vigilants sur nos dépenses courantes.

Nous devons initier les projets annoncés dans notre campagne des municipales, avec toute l'équipe d'élus motivés pour réussir ensemble. Le budget 2021 sera lui un 'vrai budget', complet !

Merci pour votre attention et je l'ai déjà dit, je reste à disposition des habitants pour répondre à toutes leurs questions.



Action Sociale, Seniors, Enfance et Jeunesse...

par Eliane Caldéi-Vidal, adjointe aux affaires sociales, seniors, enfance, jeunesse.

Voici quelques mots qui résument l'ensemble des tâches qui me sont attribuées depuis notre nouveau mandat électoral.

Forte d'une expérience déjà acquise par le passé (élue de 2002 à 2014) je vais renforcer les actions sociales et tenter de développer de nouvelles activités pour les aînés mais aussi pour l'enfance, la jeunesse voire l'ensemble des administrés.

En ce qui concerne les aides à la personne, lors de la pandémie du COVID19, sur ma proposition, nous sommes intervenus auprès des personnes en réelles difficultés de déplacement.

Ainsi, élus et bénévoles ont livré courses alimentaires, prescriptions médicales, timbres et assistance personnelle.

Parallèlement, le maire avait décidé de commander les masques 'chirurgicaux' et l'ensemble de l'équipe municipale les a distribués dans les différents quartiers. Plusieurs bénévoles de la commune se sont d'ailleurs portés volontaires pour en fabriquer, grâce aux dons de tissus généreusement offerts par la population.

La définition de l'Action sociale désigne l'ensemble des moyens par lesquels une société agit sur elle-même pour préserver sa cohésion, notamment par des dispositifs législatifs ou réglementaires et par des actions visant à aider les personnes les plus fragiles à mieux vivre. La commune n'étant pas dotée d'une assistante sociale, mon devoir sera de collecter tous les besoins urgents des personnes en grande difficulté sociale, d'étudier le contenu des dossiers avec les membres de la commission ad hoc et de diriger les demandes vers les autorités compétentes (Mme RIFFAULT ADMR – Mme ALLIEZ CCPP).

Ces actions peuvent concerner des personnes âgées et fragiles mais également des jeunes parents en détresse avec un ou des enfants en difficulté.

Mais l'Action sociale, c'est aussi le partage de moments de détente et de convivialité avec la population à travers

des spectacles, des soirées dansantes ou théâtrales, des concerts et autres. Je travaillerai en binôme avec Christian DI MARTINO, adjoint aux fêtes et cérémonies, sur ces sujets.

Je continuerai d'assurer, à ses côtés, le repas des aînés ainsi que la distribution des paniers de Noël.

Je crée actuellement une nouvelle association que j'ai nommée CANTARON VOYAGES et qui aura pour objectif de vous proposer tout au long de l'année, des sorties de groupe d'une journée, d'un week-end, d'une semaine ou plus. Si j'ai pris cette initiative, c'est dans le but de pouvoir offrir à ceux qui le désirent des séjours à prix très compétitifs en négociant directement avec les tours opérateurs. Cette association accueillera toutes les personnes qui souhaitent s'évader à travers des voyages de courtes ou longues durées. Un droit d'entrée annuel, mais modique, sera demandé à chaque inscrit.

Compte tenu du contexte sanitaire actuel, je ne saurais vous dire si je peux organiser une sortie avant cette fin d'année 2020. En revanche, la décision a été prise d'offrir aux enfants scolarisés à l'école communale du chef-lieu, une petite sortie en train le 21 septembre prochain. A l'heure où nous éditons, nous sommes dans l'attente des consignes sanitaires.

Les attributions qui me sont dévolues sont nombreuses, vastes, elles comportent également l'enfance et la jeunesse.

Je vais essayer d'anticiper les besoins liés aux enfants et jeunes gens de la Commune.

Avec la commission d'Aménagement du Territoire (adjointe Sandrine BARRALIS) et celle des Travaux (Patrice MARTIN) nous allons travailler sur le projet de réaménagement du square (où précisément) afin d'y installer des jeux pour les jeunes enfants, de manière fiable et sécurisée (balançoires et tourniquet).

Nous aimerions dynamiser le fonctionnement de l'Espace Ludique pour les ados de la commune.

Je reste à la disposition des Cantaronnaises et des Cantaronnais pour toutes les questions qui concerneront ma délégation.

Contact : ELIANE CALDEI-VIDAL

06 11 76 07 76

Eliane.cv@hotmail.fr

MERCI AUX DOIGTS AGILES !

VENDREDI 12 JUIN 2020



Vendredi 13 juin, Salle Bottier, le maire Gérard Branda, et 3 adjoints, Gérard Stoerkel, Christian Di Martino, Eliane Caldéi Vidal, réunissaient les quelques dames qui s'étaient proposées pour confectionner des masques en tissus.

Ces 3 dames de l'association des doigts agiles, ainsi qu'une autre bénévole aux doigts tout aussi agiles ont confectionné plus de 400 masques qui ont été distribués à la population.

L'objet de cette petite cérémonie étaient de remercier ces dames pour leur remarquable action au service des cantaronnais au cours de cette période de crise sanitaire.

Le maire dit un petit mot et, au nom de toute la population a remis un beau bouquet à chacune d'elles en signe de reconnaissance avant le traditionnel verre de l'amitié.

Nous vous faisons part du texte que Madame Pastorino nous a fourni, expliquant la démarche de ces quelques dévouées bénévoles

«Avec la pandémie de COVID-19 et le début du confinement, mi-mars, l'activité du Club des Doigts Agiles de CANTARON a cessé et les 8 membres actives se sont trouvées désœuvrées. Au fil des jours et des découvertes médicales, le port du masque a été envisagé avant d'être un geste barrière à part entière.





Nos proches nous ont sollicités à titre privé. Avec les fournitures données, les 1ers masques ont été réalisés un peu à tâtons. Puis le bouche à oreille a fonctionné, la demande et la nécessité sont allées croissantes.

Alors l'idée a germé de bien faire pour tous, d'autant que le temps ne manquait pas avec le confinement. Un processus de fabrication a été mis en place :
1/ Recherche des différents modèles et tutoriels aux normes AFNOR via internet, google, YouTube, et sur le site du gouvernement.

2/ Inventaires des tissus en stock au club, tri et recensement des dons qui sont arrivés dès que l'initiative s'est ébruitée.

3/ Confection des patrons.



Nous sommes 2 membres du Club, Liliane OTTONELLO et moi-même (Gisele PASTORINO) à nous être particulièrement investies. Nous avons activement tracé, coupé, monté et cousu des centaines de masques, de plusieurs modèles, de motifs variés, de tailles différentes que nous avons remis à la Municipalité en vue d'une distribution gratuite aux Cantaronnais.»

CALA MOUNTA

Dans cette association cantaronnaise les anciens ont passé la main à une nouvelle équipe très dynamique et pleine de projets.

Un grand merci à ceux qui ont fait vivre cette association durant des années.

- **Présidente : Mme Pascale PELLETIER**

contact : pelletier.pascale64@gmail.com (pour la rando du dimanche)

- **Vice Président : Gérard HELFTER**

contact : gerard.Helfter@wanadoo.fr (pour la rando du jeudi)

- **Trésorière : Chantal BARBIER**

- **Secrétaire : Philippe ALLEGRINI**

Les randonneurs de Cantaron traversent les années et les saisons du même bon pied en sillonnant les sentiers de notre belle région qu'ils soient côtiers ou le moyen pays.

Chacun à son rythme profite des bienfaits et des vertus de la marche.



Avec Gérard,
les jeudis : randonnée moyenne montagne et littoral, parcours botanique.

Un programme est établi une semaine à l'avance (première sortie le 10 septembre 2020).

Avec Pascale,

La marche du dimanche plus axée sur le patrimoine et la culture, avec pique nique, marche détente une fois par mois suggérée au groupe au trimestre.

Première sortie le dimanche 27 septembre, départ en train Cantaron La Brigue, chemin botanique, visite de la Chapelle Notre Dame des Fontaines, pique nique, visite du village médiéval de La Brigue, (le billet de train sera offert aux adhérents qui se seront inscrits au plus tard le 15 septembre 2020).

- 1ère sortie du JEUDI le 17/09 le programme sera remis par Gérard HELFTER lors de la journée des associations le 5 septembre.

- 1ère sortie du DIMANCHE le 27/09 Sortie Patrimoine L a Brigue Village Médiéval
Train : Départ 7h42 gare de Cantaron arrivée 9h20 gare de La Brigue
Retour 17h37 gare de La Brigue arrivée 19h26 gare de Cantaron
(Le train sera offert aux adhérents qui auront souscrit au plus tard le 15 septembre afin de nous organiser).

Prévoir pique nique
Visite de La Chapelle Notre-Dame-



des-Fontaines parcours botanique à 5 km.

- 2ème sortie : le 11/10
Curiosité Domaine des Courmettes: les chênes millénaires Tourrettes sur Loup

- 3ème sortie : 8/11 Découverte d'ordre géologique sur les sentiers de Cantaron

- 4ème sortie : 6/12 Littoral : Eze sur les pas de Nietzsche

Pas de sorties pendant les vacances scolaires et susceptible d'être modifié selon la météo.

Rdv et heure de départ : fixés le jeudi avant la randonnée après concertation du groupe et

selon la destination. Cantaron (stationnement face au bar)

Pour adhérent, la cotisation annuelle est toujours de 40 euros avec un certificat médical à jour autorisant la pratique de la randonnée.

Venez vite nous rejoindre.

Comme nous le répétons chaque année, si la devise du randonneur est bon pied bon oeil, bonne humeur avec les Cala Mounta, la «randonnée c'est le pied» !

OUVERTURE DU JARDIN PARTAGÉ À L'AUTOMNE

Un jardin partagé va voir le jour sur la commune de Cantaron. Pour démarrer les activités, ce jardin sera installé sur un terrain situé dans le chef-lieu, choisi pour son accès facile et central par rapport à la commune, qui est étalée sur plusieurs quartiers assez éloignés les uns des autres.

Le fonctionnement se fera sous le mode associatif et les activités démarreront dès l'automne 2020. En plus de la production de légumes et de fruits sains, nous souhaitons faire de ce jardin un lieu convivial de rencontre, de solidarité et d'échanges entre les cantaronnais. Si cette nouvelle activité vous intéresse,

venez nous rejoindre et partager les valeurs simples de l'agriculture biologique.

Contact : Michel Corsini (tél. 07.83.94.92.72 ou email : mcorsini.cantaron@gmail.com)



VOYAGEZ avec CANTARON VOYAGES !

Le 18 juillet à 10h30 salle Bottier, la nouvelle association «CANTARON VOYAGES» a tenu son assemblée constitutive en présence de ses membres :

Présidente ELIANE CALDEI VIDAL
Vice-président CHRISTIAN DI MARTINO
Secrétaire JOSIANE MIGLIORE
Trésorier JULIEN VENTRE

Cette association a pour but de proposer des sorties ou voyages de groupe, à la journée, au week-end, à la semaine ou plus.

Le montant de la cotisation annuelle pour les adhérents sera fixé à 10€.

Toutes les personnes intéressées peuvent prendre

**contact avec Mme CALDEI VIDAL au
06.11.76.07.73 ou par mail eliane.cv@hotmail.fr**

Un premier séjour va être proposé pour un week-end du mois d'octobre.

Nous vous attendons nombreux !!!

CANTARON VOYAGES

Vous propose une escapade du 03 au 04 octobre 2020

Au cœur du LUBERON

Visite de Roussillon, le Colorado Provençal, avec son sentier des Ogres au cœur de carrières en passant par le Moulin à vent et à grains de Jérusalem à Goult, le Musée des Lavandes à Gordes et La fabrique de fruits confits à Apt.

Voyage en autocar, hébergement en hôtel 3*, pension complète et visites guidées...

Base de 45 personnes : 197€

Inscriptions : Eliane CALDEI VIDAL

06.11.76.07.73

Descriptif détaillé à suivre...



Recette des Aubergines à la parmigiana

Recette des Aubergines à la parmigiana

Cette recette facile, d'origine italienne, est un grand classique toujours apprécié. Parfait en entrée ou en plat principal avec une salade verte il fait l'unanimité pour les amateurs d'aubergine.

Ingrédients :

4 belles aubergines / 5 tomates mures
 2 boules de mozzarella / 500g de parmesan râpé
 1 oignon / 2 gousses d'ail / 4-5 feuilles basilic
 Un peu d'origan séché / 1 sucre / Poivre et sel
 Huile d'olives

Préparation

Rincez les aubergines, coupez le pédoncule et coupez des tranches de 1/2 cm dans la longueur. Déposez-les dans une passoire en les salant pour les faire dégorger au moins 1/2 heure.

Pelez et émincez l'oignon et l'ail, les faire revenir 3 ou 4 minutes dans une casserole avec un filet d'huile d'olive. Ajoutez les tomates en dés, salez, poivrez, ajoutez l'origan séché, le sucre et quelques feuilles de basilic. Laissez mijoter 1/2 heure en mélangeant de temps en temps.

Épongez les tranches d'aubergines et faites-les griller à la poêle avec un peu d'huile d'olive. Poivrez et réservez sur du papier absorbant. Rincez et coupez les boules de mozzarella en tranches.

Recouvrez le fond d'un plat à gratin de sauce tomate et disposez des tranches d'aubergines les unes à côté des autres. Parsemez de parmesan râpé et de tranches de mozzarella. Recouvrez à nouveau de sauce tomate et disposez des tranches d'aubergines mais dans l'autre sens. Parsemez de parmesan et de mozzarella. Continuez comme ça jusqu'à épuisement des ingrédients mais en terminant par de la sauce tomate et du parmesan...

Pour finir

Placez au four à 180° C pendant +/- 40 minutes.

Cuisinez, savourez... Bon appétit



Cérémonie du 14 Juillet 2020

Cette année, les festivités du 14 juillet se sont limitées à la plus simple expression à Cantaron : dépôt de gerbe au monument aux morts, discours de Gérard Stoerkel qui remplaçait le maire Gérard Branda en congé, suivi du traditionnel apéritif place de l'école.

Peu de monde compte tenu du contexte sanitaire, une quinzaine de fidèles cantaronnais, deux gendarmes de la brigade de la Trinité que nous remercions pour leur présence, quelques élus du conseil municipal.

Une cérémonie toute simple.



TOUR DE France 2020 :

Nous aurons le plaisir d'accueillir sur notre commune le TOUR DE France lors de sa deuxième étape dimanche 30 août, la caravane passera vers 15h et les coureurs vers 16H30. Ils sortiront du tunnel de la Condamine et se rendront vers Nice.

Ne manquez pas cet événement exceptionnel sur notre territoire !



Merci de bien préciser sur vos boîtes à lettres vos noms et prénoms ainsi que le numéro de la voie ainsi que le nombre de foyers utilisant la boîte à lettres, ce qui facilite la distribution du courrier, d'autant plus dans cette période de congé de nos postiers qui se font remplacer !



L'ESAT Epis

Peut-être ne connaissez vous pas l'ESAT Epis de notre commune ? L'Etablissement et Service d'Aide par le Travail.

Nous vous proposons de visiter cet établissement situé au 86 Rue de l'Isle (localisé sur notre site internet sur la carte interactive) qui fut créé en 1978 sur l'ancien site des transports cantaronnais Pavis.

Nous avons été accueilli de manière sympathique par le Directeur, Monsieur Plumet (à droite de la photo ci-dessous).

Cet Etablissement dépend de l'ARS (Agence Régionale de Santé).

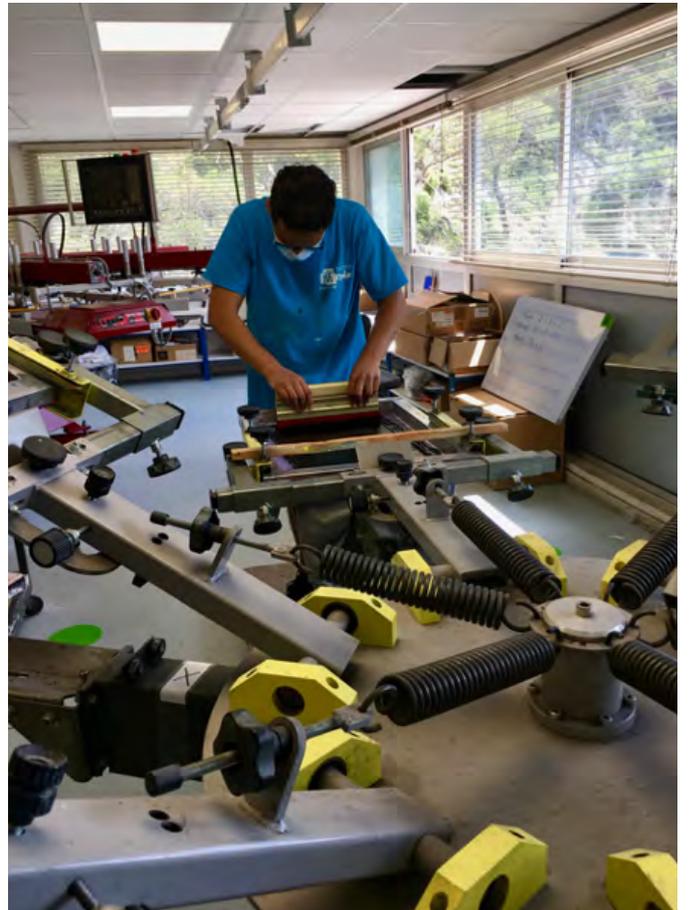
Au total ce sont 145 employés et travailleurs qui s'investissent dans différents ateliers, encadrés par environ 35 salariés.

Quelques photos des différents ateliers :

- La cuisine, qui peut vous accueillir les midi (elle est excellente et d'un prix très raisonnable)
- les jardiniers paysagistes,
- les mécaniciens (prenez RDV pour un entretien, lavage),
- La sérigraphie de T-Shirts
- Conditionnement d'emballages pour grandes marques
- Couture

Sachez également de l'ESAT Epis confectionne tous les repas servis à midi à nos élèves, à la satisfaction des parents et enfants.





REMISE DES CADEAUX DE FIN D'ANNÉE AUX ÉLÈVES DE CM2

VENDREDI 03 JUILLET 2020

Vendredi 3 juillet après-midi, le maire remettait au nom du conseil municipal les cadeaux de fin d'année scolaire aux élèves de CM2. Bravo à ces élèves qui vont passer un nouveau cap vers le secondaire. Nous leur souhaitons bonne réussite dans leurs études et bonnes vacances !



UNE PAGE D'HISTOIRE DE CANTARON



à Laghet. Un car attendant les moins téméraires sur la place. Quel événement !

Chacun s'installait en prenant bien soin du panier du pique-nique qui contenait les "merveilles culinaires" : "pissaladièra, bigneta de Merenjaina, de cougourdita, de farcis nissart, de flou de cougourdeta en bigneta de tarta de bléa" préparées la veille.

Pour faire suite aux numéros précédents de l'Echo Cantaronnais, qui relataient la naissance de notre commune (série bien appréciée) nous poursuivons sur le thème des anciens événements qui se sont déroulés sur notre commune dans le passé.

Merci aux rédacteurs (trices), et prêteurs de photos anciennes.

Aujourd'hui une ancienne tradition :

Le Pèlerinage à Laghet une tradition cantaronnaise

Chaque année au mois de juillet durant les années 50, avait lieu le pèlerinage à Laghet.

Cantaron est encore une commune rurale très attachée à ses fêtes religieuses.

Les pèlerins les plus courageux partaient à pieds en empruntant la fameuse voie romaine, qui du tournant de Rome, en passant par la Lare (*) conduit

Le trajet se déroulant tranquillement et dans la bonne humeur en alternant prières et cantiques dont le très connu «chez nous soyez Reine» en hommage à notre Dame de Laghet.

Après la messe et la procession autour du cloître, tout le monde se retrouvait à «l'Auberge des Pèlerins» en haut du hameau. De longues tables et des bancs de bois accueillait les Cantatonnais.

Les vêpres célébrées, il était temps de retrouver le village.

Mais auparavant, chacun avait à cœur d'acheter la «fougassett » parfumée à la fleur d'oranger.

Mais pas de pèlerinage sans avoir rapporté pour les membres de la famille absents lors de cette journée les médailles à l'effigie de Notre-Dame de Laghet.

Peut-être dans quelques vieilles armoires dans les maisons de Cantaron peut-on encore en retrouver ?

(*) ANTIQ. ROMAINE. (Dieu) tutélaire, généralement du foyer domestique; statuette le représentant.

ASSEZ D'INCIVILITÉS SUR CANTARON !

LE COMBLE DE L'INCIVISME !

La commune a décidé d'engager une lutte sévère contre ces incivilités récurrentes qui empoisonnent la vie de nos quartiers.

La mise en place de caméras sur certains sites nous permet d'identifier les coupables et de verbaliser (150 euros) en attendant des sanctions pénales puisque nous déposons plainte.

Nous rappelons que la déchèterie de Drap est ouverte et vous accueillera pour recueillir vos encombrants, gratuitement !

Sachez que la commune n'a pas la compétence des ordures ménagères, ni celle des encombrants... pour le moment

Sachez également que le ramassage hebdomadaire est compromis car les moyens de la CCPP (humains et financiers) sont désormais insuffisants en rapport avec les volumes à récolter sur les communes et



les traitements ultérieurs.

Idem pour la prise de rendez-vous pour enlever ces mêmes encombrants.

ALORS pensez aux riverains qui doivent supporter ces pollutions visuelles !

Si vous faites faire des travaux chez vous, prévenez vos entreprises qu'elles respectent l'environnement proche de vous...d'autant plus qu'elles vous facturent des frais de mise en déchetterie...

Néanmoins, après ces remarques qui s'adressent en particulier à ceux qui ont pu se reconnaître à travers les dépôts 'sauvages' ci-dessous photographiés, nous vous annonçons que la nouvelle équipe

municipale récemment installée, avec le nouveau conseiller délégué à l'environnement, Michel Corsini, nous allons insister auprès de la CCPP (avec nos deux représentants, Gérard Branda et Sandrine Barralis) afin de trouver des solutions qui pourront à l'avenir rendre de nouveaux services.

En espérant vous avoir convaincus pour une meilleure protection de notre environnement.

Si vous avez plus de 75 ans, ou souffrez d'un handicap, vous bénéficiez de procédures dérogatoires (consultez la CCPP)



LES OISEAUX PREDATEURS DES CHENILLES AU JARDIN

Prédateurs des chenilles (dans l'ordre des images) : Mésange bleue, Mésange charbonnière, Coucou geai, Coucou gris, Geai



Elles sont redoutées dans les jardins. Urticantes pour l'humain et les autres animaux, elles dévorent les arbres et détruisent la nature. On parle ici de la fameuse chenille processionnaire qui habite nos jardins. Heureusement, il existe des prédateurs qui raffolent de ces nuisibles. En effet, la majorité des oiseaux dédaignent la chenille processionnaire du pin à cause de ses poils urticants, mais quelques-uns ont adopté des solutions de contournement et se sont spécialisés pour en faire un mets de choix.



A chaque stade son prédateur

Le cycle de vie de la processionnaire est annuel. Les oiseaux s'attaquent à un ou deux stades en fonction des stratégies d'évitement qu'ils ont développées contre les poils urticants. Les mésanges consomment les œufs l'été et les jeunes chenilles en automne et en hiver, puis les coucous prennent le relais au début du printemps pendant la procession, puis la huppe s'attaque aux chrysalides, et enfin l'engoulevent mange les papillons adulte.

Voici des exemples d'oiseaux qui mangent aussi bien les papillons que les chenilles adultes !



Les mésanges

La mésange très variée au jardin avec de nombreuses espèces. La mésange bleue, avec cette couleur caractéristique sur le dessus de la tête, est une Grande insectivore, elle chasse les larves, chenilles, pucerons, petits coléoptères, araignées, charançons. La mésange charbonnière est une Grande consommatrice de chenilles aussi. Les juvéniles et les adultes consomment les chenilles de septembre à avril. Elles font même des trous dans les nids d'hiver et les vident de leurs chenilles pour réutiliser les soies.



Les coucous

Le coucou-geai et le coucou gris sont des oiseaux que l'on retrouve en France de mars à septembre. Leur spécialité : les chenilles urticantes. En effet ils s'attaquent à la processionnaire au moment où la chenille est urticante, aussi bien dans les nids que pendant la procession. Son intervention se situe donc en fin d'hiver et au début du printemps. Preuve de sa spécialisation : le mâle sélectionne son territoire en fonction des processionnaires disponibles.



L'engoulevent, la grive, le geai, la huppe et d'autres oiseaux insectivores forestiers sont aussi consommateurs des œufs et des chenilles.

Alice Corsini

Création d'une bibliothèque à Cantaron

Il a été décidé de créer une bibliothèque de prêt sur la commune de Cantaron.

Ce projet a pour but de réconcilier le plus grand nombre avec la lecture et de permettre des échanges sûrement intéressants entre lecteurs.

Cette bibliothèque sera ouverte à partir de septembre le mercredi AM de 14h00 à 17h00 et nous serons hébergés momentanément dans la salle Bottier en attendant un local dédié.

La gestion sera assurée par Philippe Allegrini et Pascale Pelletier, mais si des bonnes volontés se manifestent pour les soulager de temps à autres elles seront les bienvenues.

L'adhésion et les prêts seront gratuits.

S'agissant d'une création ex nihilo et afin de constituer un fond il est fait appel aux dons de livres encore en bon état mais déjà lus dont vous ne voudriez plus.

Mais évidemment nous achèterons très régulièrement des nouveautés.

Nous aurions besoin de connaître vos goûts et éventuellement des titres dont nous pourrions faire l'acquisition.

Si vous avez besoin de nous joindre n'hésitez pas à laisser des messages sur l'adresse mail de Philippe Allegrini (jadis13@hotmail.fr)

A très bientôt !
Philippe Allegrini
Pascale Pelletier

TRAVAUX

TRAVAUX EN COURS

Rénovation d'une petite partie du réseau d'assainissement

Réfection du plafond de l'église suite à des dégâts des eaux



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU 27 MAI 2020

SÉANCE À HUIS CLOS EN RAISON DE LA CRISE SANITAIRE ACTUELLE.

Etaient présents :

Gérard BRANDA, Sandrine BARRALIS, Gérard STOERKEL, Christian DI MARTINO, Michel CORSINI, Fabienne GALLI, Jean-Marc BLANIC, Fabrice FONTAINE, Karine FAGES, Béatrice ROZIER, Eliane CALDEI-VIDAL, Philippe ALLEGRINI

Absents excusés :

Monsieur Patrice MARTIN a donné procuration à Monsieur Gérard BRANDA

Madame Chantal BARBIER a donné procuration à Madame Sandrine BARRALIS

Madame Edith LONCHAMPT a donné procuration à Monsieur Jean-Marc BLANIC

Approbation du Procès – Verbal de la séance du 13 février 2020 – à l’unanimité des présents

Sous la présidence du Doyen de l’assemblée présente, Monsieur Gérard STOERKEL – Assemblée élue au scrutin du 15 mars 2020 - les Conseillers Municipaux ont été installés, à l’appel de leur nom.

Il a été désigné : UNE secrétaire de séance : Madame Fabienne GALLI et DEUX assesseurs : Messieurs Michel CORSINI et Jean-Marc BLANIC.

Délibération n° 2005-01 : Election du Maire

Présentation Monsieur Gérard STOERKEL – Conseiller Municipal – Doyen de l’Assemblée présente

S’est porté candidat : Monsieur Gérard BRANDA

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l’urne	= 15
Blancs ou Nuls	= 00
Suffrages exprimés	= 15

Monsieur Gérard BRANDA a obtenu QUINZE voix.

Monsieur Gérard BRANDA ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, a été proclamé Maire et immédiatement installé.

Il s’exprime :

« Monsieur Gérard BRANDA, tout d’abord remercie les élus pour leur confiance. Il souhaite la bienvenue aux nouveaux élus et il est persuadé qu’ils feront du bon travail en étant solidaires et unis. Il espère pouvoir remplacer rapidement la distanciation physique par le rapprochement humain pour pratiquer une démocratie moderne et apaisée. Par ailleurs, il aurait préféré que le premier tour des élections municipales se déroule dans des conditions plus sereines.

Il rajoute que cette pandémie a mis le monde à l’arrêt mobilisant les équipes. Il a fallu, en mairie, organiser la continuité du service public. Aussi, il tient à remercier le

personnel municipal qui a répondu présent malgré les difficultés et les contraintes.

Il conclut en disant que les commissions vont prochainement être installées permettant de travailler en collaboration dans l’écoute et la disponibilité ».

Délibération n° 2005-02 : Fixation du nombre des Adjoints

Présentation Monsieur Gérard BRANDA – Maire

Le Conseil, l’exposé de Monsieur le Maire entendu et après en avoir délibéré, à l’unanimité des présents, FIXE le nombre des Adjoints au Maire à 4 maximum autorisé pour notre commune.

Délibération n° 2005-03 : Election des Adjoints au Maire

Présentation Monsieur Gérard BRANDA - Maire

Se porte candidat :

Liste 1 : M. Gérard STOERKEL - Mme Sandrine BARRALIS— M. Christian DI MARTINO - Mme Eliane CALDEI-VIDAL

Le dépouillement des votes a donné les résultats suivants :

Premier tour de scrutin :

Nombre de bulletins trouvés dans l’urne	= 15
Blancs et Nuls	= 00
Suffrages exprimés	= 15

La Liste 1, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés, a été proclamée Elue et immédiatement installée.

Monsieur le Maire fait lecture de la charte de l’ élu local et précise aux élus qu’ils doivent prendre connaissance des articles L.2123-1 à L.2123-35 du CGCT. Cette charte est signée par tous les conseillers municipaux.

Signalons que le maire a désigné par arrêté deux conseillers délégués (non élus par le conseil municipal) Michel Corsini et Patrice Martin.

Délibération n° 2005-04 : Délégation de pouvoirs du conseil municipal au Maire

Présentation Gérard BRANDA – Maire

Le Conseil Municipal, par délégation prévue par l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales charge le Maire pour la durée de son mandat :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, DECIDE, **à l'unanimité des présents :**

1 – d'Arrêter et Modifier l'affectation des propriétés communales, utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales,

2 – de Fixer des tarifs, des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et d'une manière générale, des droits prévus au profit de la Commune qui n'ont pas un caractère fiscal, jusqu'à 10000 €, ces droits et tarifs pouvant, le cas échéant, faire l'objet de modulations résultant de l'utilisation de procédures dématérialisées

3 – de Procéder, dans les limites fixées par le Conseil Municipal à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus chaque année par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change et de passer à cet effet, les actes nécessaires.

4- de Prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant lorsque les crédits sont inscrits au budget.

5 – de Décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

6 – de Passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,

7 – de Créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des Services Municipaux,

8 – de Prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,

9 – d'Accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,

10 – de Décider l'aliénation de gré à gré de bien mobiliers jusqu'à 4600 €,

11 – de Fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des Avocats, Notaires, Avoués, Huissiers de

Justice, et Experts,

12 – de Fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (Domaines), le montant des offres de la Commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,

13 – de Décider la création de classes dans les Etablissements d'Enseignement,

14 – de Fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'Urbanisme

15 – d'Exercer, au nom de la Commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, que la Commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ses droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues à l'article L211-2 ou au premier alinéa de l'article L213-3 de ce même Code dans les conditions que fixe le Conseil Municipal. Le droit de préemption s'étend sur les zones U et AU. Par ailleurs, la délégation permet la signature de l'acte authentique,

16 – de Transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 €, d'Intenter, au nom de la Commune dans toutes les actions où elle est demanderesse, défenderesse, appelée en cause, appelée en garantie, intervenante volontaire ou forcée, en matière gracieuse ou contentieuse quels que soient l'ordre et le degré de juridiction,

17 – de Régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 20 000 €,

18 – de donner, en application de l'article L 324-1 du Code de l'Urbanisme, l'avis de la Commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local,

19 – d'Exercer, au nom de la Commune et dans les conditions fixées par le Conseil municipal, le droit de préemption défini à l'article L214-1 du Code de l'Urbanisme,

20 – d'Autoriser, au nom de la Commune le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle membre,

21 – d'Exercer, au nom de la Commune le droit prévu au I de l'article 10 de la loi n°75-1351 du 31 décembre 1975 relative à la protection des occupants de locaux à usage d'habitation,

Délibération n° 2005-05 – Fixation des indemnités de fonction du Maire, des Adjointes, des Conseillers Municipaux délégués

Présentation Monsieur Gérard BRANDA – Maire

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L2123-20 à L.2123-24.1,

Considérant que pour la commune de CANTARON, le taux maximal de l'indemnité du maire en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 51.6 %,

Considérant que pour la commune de CANTARON, le taux maximal de l'indemnité d'un adjoint et d'un conseiller municipal titulaire d'une délégation de fonction en pourcentage de l'indice brut terminal 1027 de l'échelle indiciaire de la fonction publique ne peut dépasser 19.8 %,

Considérant que les indemnités de fonction sont, en principe, destinées à couvrir les frais que les élus exposent dans l'exercice de leur mandat,

Considérant que les indemnités votées par le Conseil Municipal pour l'exercice effectif des fonctions de Maire, d'Adjoints, et de conseillers municipaux sont déterminés par Décret en Conseil d'Etat par référence au montant du traitement correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL DECIDE à l'unanimité des présents

ARTICLE 1 : De fixer les indemnités de fonction du Maire comme suit :

TAUX 46 % de l'indice brut 1027

ARTICLE 2 : De fixer les indemnités de fonction du 1er adjoint comme suit :

TAUX 17.2 % de l'indice brut 1027

ARTICLE 3 : De fixer les indemnités de fonction des 3 adjoints comme suit :

TAUX 13.5 % de l'indice brut 1027

ARTICLE 4 : De fixer les indemnités de fonction à 2 Conseillers Municipaux Délégués comme suit :

TAUX 13.5 % de l'indice brut 1027

ARTICLE 5 : Cette indemnité sera versée mensuellement.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée si celle-ci est d'accord pour voter à main levée et non à bulletin secret pour désigner les délégués aux divers syndicats. Le Conseil, à l'unanimité des présents, décide de voter à main levée.

Délibérations du n° 2005-06 au n°2005-08 – Désignation de délégués aux divers syndicats Présentation Monsieur Gérard BRANDA – Maire

- Le Conseil Municipal procède à l'élection de TROIS délégués titulaires et TROIS délégués suppléants au Syndical Intercommunal de Collecte et de Traitement des Eaux Usées – **S.I.C.T.E.U**

Sont Candidats :

Délégués Titulaires : Gérard BRANDA – Gérard STOERKEL – Patrice MARTIN

Délégués Suppléants : Michel CORSINI – Philippe ALLEGRINI – Eliane CALDEI-VIDAL

Délégués titulaires :

Monsieur Gérard BRANDA, demeurant 63 Impasse des Farigoules - 06340 CANTARON, **est désigné par 15 voix POUR, 00 CONTRE, 00 ABSTENTION, Délégué Titulaire**

Monsieur Gérard STOERKEL, demeurant 251 route de la Lauvette - 06340 CANTARON, **est désigné par 15 voix POUR, 00 CONTRE, 00 ABSTENTION, Délégué Titulaire**

Monsieur Patrice MARTIN, demeurant 429 chemin de la Bégude - 06340 CANTARON, **est désigné par 15 voix POUR, 00 CONTRE, 00 ABSTENTION, Délégué Titulaire**

Délégués suppléants :

Monsieur Michel CORSINI, demeurant 370 chemin des Farigoules - 06340 CANTARON, **est désigné par 15 voix POUR, 00 CONTRE, 00 ABSTENTION, Délégué Suppléant**

Monsieur Philippe ALLEGRINI, demeurant 663 chemin de Tardieu - 06340 CANTARON, **est désigné par 15 voix POUR, 00 CONTRE, 00 ABSTENTION, Délégué Suppléant**

Madame Eliane CALDEI-VIDAL, demeurant 808 chemin de Tardieu – 06340 CANTARON, **est désigné par 15 voix POUR, 00 CONTRE, 00 ABSTENTION, Déléguée Suppléante**

- Le Conseil Municipal procède à l'élection de DEUX délégués titulaires et DEUX délégués suppléants au Syndical Intercommunal à vocations multiples pour la promotion du Quartier de l'Abadie – **S.I.V.O.M**

Sont Candidats :

Délégués Titulaires : Gérard BRANDA – Sandrine BARRALIS

Délégués Suppléants : Fabrice FONTAINE – Jean-Marc BLANIC

Délégués titulaires :

Monsieur Gérard BRANDA, demeurant 63 Impasse des Farigoules à CANTARON, **est désigné par 15 voix POUR, 00 CONTRE et 00 ABSTENTION, Délégué Titulaire**

Délégué Titulaire,

Madame Sandrine BARRALIS, demeurant 111 chemin du Baoussé à CANTARON, **est désignée par 15 voix POUR, 00 CONTRE et 00 ABSTENTION, Déléguée Titulaire,**

Délégués Suppléants :

Monsieur Fabrice FONTAINE, demeurant 263 Route de la Lauvette à CANTARON, **est désigné par 15 voix POUR, 00 CONTRE et 00 ABSTENTION, Délégué Suppléant,**

Délégués Suppléants :

Monsieur Jean-Marc BLANIC, demeurant 96 Chemin des Farigoules à CANTARON, **est désigné par 15 voix POUR, 00 CONTRE et 00 ABSTENTION, Délégué Suppléant,**

- Le Conseil Municipal procède à l'élection d'UN délégué titulaire et d'UN délégué suppléant au Syndicat Intercommunal à vocations multiples pour l'Équipement et l'Aménagement des Cantons de Levens, Contes, l'Escarène et le 13ème canton de Nice- S.I.L.C.E.N

Sont Candidats :

Délégué titulaire : Michel CORSINI

Délégué suppléant : Patrice MARTIN

Délégué titulaire :

Monsieur Michel CORSINI, demeurant 370 Chemin des Farigoules à CANTARON, **est désigné par 15 voix POUR, 00 CONTRE et 00 ABSTENTION, Délégué titulaire**

Délégué suppléant :

Monsieur Patrice MARTIN, demeurant 429 Chemin de la Bégude à CANTARON, **est désigné par 15 voix POUR, 00 CONTRE et 00 ABSTENTION, Délégué suppléant**

Délibération n° 2005-09 – Désignation de délégués titulaires et suppléants au Syndicat Intercommunal de Prévention et de Protection contre les Risques Incendies du Secteur Paillon – S.I.P.P.R.I.S.P

Présentation Monsieur Christian DI MARTINO – Adjoint au Maire

Sont Candidats :

Délégués Titulaires : Christian DI MARTINO – Béatrice ROZIER – Michel CORSINI

Délégués Suppléants : Fabrice FONTAINE – Fabienne GALLI

Délégués titulaires :

Monsieur Christian DI MARTINO, demeurant 51 rue du Pountin – 06340 CANTARON, **est désigné par 15 voix POUR, 00 CONTRE et 00 ABSTENTION, Délégué Titulaire,**

Madame Béatrice ROZIER, demeurant 580 bis chemin de la Bégude Le Villars – 06340 CANTARON, **est désignée par 15 voix POUR, 00 CONTRE et 00 ABSTENTION, Déléguée Titulaire,**

Monsieur Michel CORSINI, demeurant 370 Chemin des Farigoules - 06340 CANTARON, **est désigné par 15 voix POUR, 00 CONTRE et 00 ABSTENTION, Délégué Titulaire,**

Délégués Suppléants :

Monsieur Fabrice FONTAINE, demeurant 263 Route de la Lauvette - 06340 CANTARON, **est désigné par 15 voix POUR, 00 CONTRE et 00 ABSTENTION, Délégué Suppléant,**

Madame Fabienne GALLI, demeurant 57 chemin de la Rasclaou – 06340 CANTARON, **est désignée par 15 voix POUR, 00 CONTRE et 00 ABSTENTION, Déléguée Suppléante,**

Délibération n° 2005-10 – Désignation d'UN délégué titulaire et d'UN délégué suppléant au Comité du Syndicat Départemental de l'électricité et du Gaz – S.D.E.G

Présentation Monsieur Gérard BRANDA –Maire

Sont Candidats :

Délégué titulaire : Patrice MARTIN

Délégué Suppléant : Christian DI MARTINO

Délégué titulaire :

Monsieur Patrice MARTIN, demeurant 429 chemin de la Bégude à CANTARON, **est désigné par 15 voix POUR, 00 CONTRE et 00 ABSTENTION, Délégué titulaire**

Délégué suppléant :

Monsieur Christian DI MARTINO, demeurant 51 rue du Pountin à CANTARON, **est désigné par 15 voix POUR, 00 CONTRE et 00 ABSTENTION, Délégué suppléant**

Délibération n° 2005-11 – Désignation de DEUX délégués titulaires et d'UN délégué suppléant au Comité du Syndicat Intercommunal du groupe scolaire de la Plana à La Trinité – S.I.V.U

Présentation Monsieur Gérard BRANDA –Maire

Sont Candidats :

Délégués Titulaires : Gérard BRANDA – Eliane CALDEI-VIDAL

Déléguée Suppléante : Karine FAGES

Délégués titulaires :

Monsieur Gérard BRANDA, demeurant 63 Impasse des Farigoules à CANTARON, **est désigné par 15 voix**

POUR, 00 CONTRE et 00 ABSTENTION, Délégué Titulaire

Madame Eliane CALDEI-VIDAL, demeurant 808 chemin de Tardieu à CANTARON, **est désignée par 15 voix POUR, 00 CONTRE et 00 ABSTENTION, Déléguée Titulaire**

Déléguée Suppléante :

Madame Karine FAGES, demeurant 1807 Route des Cognas à CANTARON, **est désignée par 15 voix POUR, 00 CONTRE et 00 ABSTENTION, Déléguée Suppléante**

Délibération n° 2005-12 – Dégrèvement facture eau – M. BLOISE Robert

Présentation Monsieur Gérard BRANDA – Maire

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante que Monsieur BLOISE Robert demeurant 212 chemin des Folatières à CANTARON a demandé en Mairie, un dégrèvement d'eau.

En effet en 2019, suite à un problème de fuite, sa facturation a largement augmenté. Le nombre de m3 facturé en 2019 est de 413 m3.

Aussi, Monsieur le Maire propose qu'un dégrèvement exceptionnel de 183 m3 soit accordé. Le montant de ce dégrèvement s'élève à 443,16 € et se décompose comme suit :

Consommation eau (de 21 à 150 m3)		
9 m3 X 1,75	=	15,75 €
Consommation eau (à partir de 151 m3)		
174 m3 X 2,15	=	374,10 €
Taxe sur consommation eau		
183 m3 X 0,0213	=	3,90 €
Redevance pollution d'origine domestique		
183 m3 X 0,27	=	49,41 €

Les 443,16 € seront affectés sur l'article comptable 673 – Titre annulé sur l'exercice antérieur - et viendront en déduction de la facturation d'eau émise en 2019.

Le Conseil, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, **à l'unanimité des présents.**

ACCEPTE un dégrèvement exceptionnel de 183 m3 sur la facturation d'eau de Monsieur BLOISE Robert pour un montant de 443,16 € (article 673 – titre annulé sur exercice antérieur).

Délibération n° 2005-13 – Rénovation Mire du Mont Macaron

Présentation Monsieur Michel CORSINI – Conseiller Municipal

Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante qu'il

serait bon d'accepter un projet de rénovation de la Mire du Mont Macaron afin de mettre en valeur le patrimoine historique, culturel et naturel de la commune de manière à favoriser le développement des activités liées au géotourisme. Un partenariat pourrait être établi avec l'Observatoire de Nice pour promouvoir le site et pour l'organisation de visites.

Le montant estimatif total des travaux est de 60 097,30 € H.T. Afin de mener à terme ce projet, nous allons demander différentes aides à nos partenaires financiers.

Aide financière de l'Etat (DETR 2020)		
= 30 % :		18 029,19 €
Aide financière de la Région		
= 50 % :		30 048,65 €
Au titre de la restauration et valorisation du Patrimoine rural non protégé		
Autofinancement communal		
= 20 % :		12 019,46 €

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

- ACCEPTE le projet de Rénovation de la Mire
- ACCEPTE le plan de financement mentionné ci-dessus
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires afférentes à la bonne exécution de ce projet (autorisation d'urbanisme, marché public).

Délibération n° 2005-14 – Actions contre les actes d'incivilités : tarification des frais à payer par les contrevenants responsables de dépôts sauvages de déchets

Présentation Monsieur Gérard BRANDA – Maire

Monsieur le Maire rappelle les efforts qui ont été entrepris par la Commune pour palier à la recrudescence des dépôts sauvages et assurer aux Administrés un meilleur service en ce qui concerne la collecte des encombrants. Monsieur le Maire rappelle aussi que le conseil municipal avait décidé d'appliquer les dispositions relatives à l'élimination des dépôts sauvages qui permettent aux maires, dans un souci de dissuasion des contrevenants, d'assurer d'office l'élimination des déchets effectués en dehors des lieux règlementés en facturant aux contrevenants les frais engagés.

Par délibération n°0810-08 du 3 octobre 2008, la commune avait fixé le montant de ces frais facturés aux contrevenants, à 80 euros le m3 pour les dépôts sauvages et 153 euros par véhicule abandonné.

Monsieur le Maire propose d'actualiser ces tarifs selon le barème suivant :

- 150 euros dès le premier dépôt sauvage, jusqu'à 1 m3

- dès le premier m3 atteint, 150 euros par tranche entamée de m3 supplémentaire
Il propose également de ne plus facturer de frais pour les véhicules, la gendarmerie se chargeant de leur enlèvement.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

- ACCEPTE les tarifs précités, étant entendu que la créance sera recouvrée sur la base d'un titre exécutoire émis par la Commune, le Comptable public étant chargé du recouvrement de la sommes selon les termes de la présente délibération.

- DECIDE de ne plus facturer de frais pour les véhicules, la gendarmerie se chargeant de leur enlèvement.

Monsieur le Maire précise que le service de ramassage des encombrants par la communauté de communes du pays des Paillons tend à disparaître pour des raisons financières.

Un conseiller municipal souhaiterait que la transition soit progressive et qu'elle s'opère notamment à travers une campagne de communication massive.

Délibération n° 2005-15 – Année 2020 – taux d'imposition sur la commune
Présentation Monsieur Gérard STOERKEL –1er Adjoint au Maire

Par délibération n°1904-14, l'Assemblée délibérante avait voté pour l'année 2019, le taux des trois taxes locales à :

- la Taxe d'Habitation à 14,98 %
- la Taxe sur le Foncier Bâti à 11,11 %
- la Taxe sur le Foncier non bâti 81,20 %

Monsieur le Maire propose, pour l'année 2020, de maintenir lesdits taux.

Le Conseil, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

DECIDE, de maintenir, pour 2020, les taux suivants :

- Taxes d'Habitation 14,98 %
- Taxes sur le Foncier Bâti 11,11 %
- Taxes sur le Foncier non bâti 81,20 %

Un conseiller municipal s'interroge sur le devenir de la taxe d'habitation.

L'adjoint au Maire – Monsieur Gérard STOERKEL – répond que nous n'avons pour l'instant pas d'éléments précis.

Délibération n° 2005-16 – Acquisition de parcelles à l'euro symbolique
Présentation Madame Sandrine BARRALIS – Adjointe au Maire

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée délibérante que par délibération n°1909-03, la Commune a acquis une partie de parcelle à l'euro symbolique appartenant au domaine public du Département afin de pouvoir finaliser des travaux de sécurisation et d'embellissement de ce terrain pour la création d'un parking communal.

Afin de créer une unité foncière et dans le but d'embellir l'entrée du village, Monsieur le Maire informe l'Assemblée délibérante qu'en date du 7 mai 2019, il avait sollicité le Conseil Départemental pour acquérir des parcelles cadastrées section C n°140, 150, 659 à 662 Rue de la Gare, dans le prolongement de la précédente parcelle déjà achetée.

Ces parcelles d'une superficie totale de 1 060 m2 ont été estimées par les Domaines au prix de 13 000 €.

Sous réserve de l'accord de la commission permanente départementale, Monsieur le Président du Conseil Départemental accepte le projet de cession à l'euro symbolique.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents

APPROUVE l'acquisition de ladite emprise

APPROUVE l'acquisition pour le montant de l'EURO symbolique

AUTORISE Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes à cette acquisition

Délibération n° 2005-17 – Suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2ème classe et mise à jour du tableau des cadres
Présentation Monsieur Gérard BRANDA – Maire

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'un de nos agents – adjoint technique principal de 2ème classe au service technique de la commune - a été inscrit à la date du 1er mars 2020 sur la liste d'aptitude du Centre de Gestion des Alpes Maritimes permettant l'accès au grade d'agent de maîtrise territorial par voie de promotion interne.

Ce poste n'étant plus occupé par l'agent, Monsieur le Maire propose :

- La suppression du poste d'adjoint technique principal de 2ème classe

Le Conseil Municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu et après avoir délibéré, à l'unanimité des présents DECIDE de supprimer le poste au grade d'adjoint technique principal de 2ème classe

La séance est clôturée à 20h55.

Notez sur vos agendas :

- LES ESTIVALES - MISS DEY AND THE RESIDENTS À 21 HEURES
DIMANCHE 26 JUILLET 2020, PLACE ODDO
- LES ESTIVALES - NICOLAS FOLMER PLAYS MICHEL LEGRAND À 21 HEURES
DIMANCHE 16 AOÛT 2020, PLACE ODDO
- LES ESTIVALES - DR BLUES AND MR RAG À 21 HEURES
SAMEDI 22 AOÛT 2020, PLACE ODDO
- PORTE OUVERTE DES ASSOCIATIONS DE 10H À 14H
SAMEDI 05 SEPTEMBRE 2020
sous le préau Place Thérésius Oddo, suivi d'un apéro.
- RENCONTRE CLUBS (11 CLUBS) - AMICALE BOULISTE
VENDREDI 11 SEPTEMBRE 2020, RUE DE LA GARE
- SOIRÉE SOUPE AU PISTOU (OCJFT)
SAMEDI 12 SEPTEMBRE 2020
- LA NUIT DU MENTONNAIS (À CONFIRMER)
SAMEDI 26 SEPTEMBRE 2020
- DÉPLACEMENT BORGIO (AMICALE BOULISTE)
LE 9, 10 ET 11 OCTOBRE 2020
VENDREDI 09 OCTOBRE 2020
- HALLOWEEN (APE)
SAMEDI 31 OCTOBRE 2020
- JOURNÉE PORTES OUVERTES (LES DOIGTS AGILES)
SAMEDI 21 NOVEMBRE 2020
- TÉLÉTHON 2020 (TOUTES LES ASSOCIATIONS)
SAMEDI 05 DÉCEMBRE 2020
- ARBRE DE NOEL DES ENFANTS
SAMEDI 19 DÉCEMBRE 2020
- REPAS DES AINÉS (COMMUNE)
DIMANCHE 20 DÉCEMBRE 2020

Etat civil



Ils nous ont quittés

SCHWABE Victoire,
née PASTORELLI le 28 mai 2020

M BARELLI Clément du Chemin du
Cayre, le 03 juillet 2020.

**PILATES, YOGA
FITNESS**
By
OCJFT
présente

**Les journées portes ouvertes
du 7/09 au 12/09**

Planning des cours (2020-2021)

- **Lundi:** Pilates 19h/20h
- **Mardi:** Pilates 18h/19h
Body Sculpt 19h/20h
- **Mercredi:** Pilates 9h/10h
- **Jeudi:** Yoga 18h/19h
Zumba 19h30/20h30
- **Vendredi:** FAC n'Stretch 18h/19h30
- **Samedi:** Cross Training 9h30/10h30

Facebook: Fitness & Pilates Cantaron Ocjft
Contact: 06.19.39.12.93 / 06.64.66.31.82